

NOTE TECHNIQUE

S.C.I. REVELLAT PERROQUETS – 15 335 PB

Maître d'Ouvrage :

S.C.I. REVELLAT PERROQUETS, Madame Evelyne REVELLAT

Intervenant dans cette affaire :

BET FLORENTIN GAMONAL, Monsieur Claude RUSSO

Lieux des Travaux :

33, rue des Perroquets, 94350 VILLIERS SUR MARNE

Contexte :

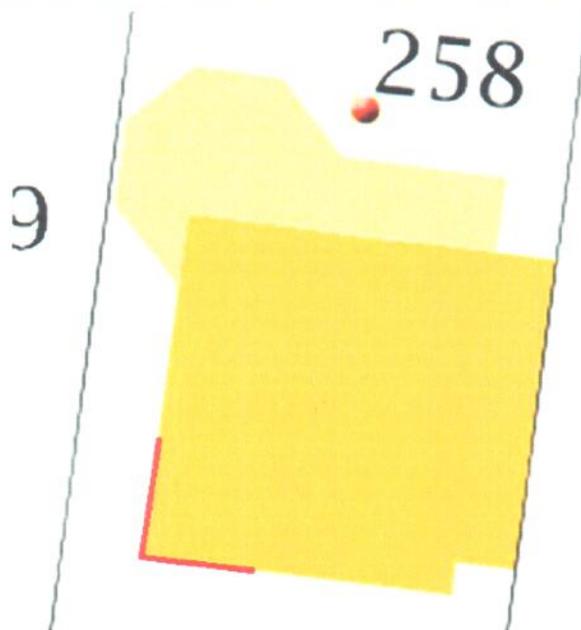
Tassement différentiel des fondations de l'ouvrage (R+1/TP), se manifestant par des fissures et divers problèmes d'huisseries, consécutif à la sécheresse (cf. étude géotechnique SEFIA réf. 15/08/7319/94).

Travaux :

Traitement du sol par injections de résine expansive, suivant devis URETEK réf. 15 335 PB.

Zone traitée :

10 ml environ, jusqu'à une profondeur de 3,00 m environ, suivant plan ci-dessous.



Protocole :

Les travaux sont exécutés par une équipe de techniciens dotée d'un camion atelier contenant tout l'équipement spécialisé. Le produit injecté est une résine polyuréthane bi-composants expansive (faisant prise en quelques secondes). Les injections sont réalisées au travers de tubulures de 12 à 18 mm de diamètre, insérées dans les forages préalablement exécutés au travers des fondations au moyen de perforateurs à béton. Dans sa phase liquide, la pression d'injection permet de faire pénétrer la résine dans le sol ; son expansion quasi immédiate et sa pression de gonflement (dépassant 10 bars) permettent de comprimer les zones radiales. La totalité du mélange polymérise, sans résiduel d'eau, en créant un matériau stable, non biodégradable.

Maillage des injections :

- 1 point par ml environ sous les fondations,
- 1 point par ml, dans l'entre-axe des premières injections, en profondeur.

Quantité :

300 kg forfaitaire (il peut y avoir une sur ou une sous consommation).

Autocontrôle des injections :

- contrôle de l'ouvrage en cours d'injection au laser,
- contrôle du sol post injection au pénétromètre.

Autres dispositions :

La végétation hydrophile située à proximité de l'ouvrage devra être abattue (prestation non incluse dans le devis URETEK).

Travaux complémentaires :

- Commentaire d'URETEK (cf. devis 15 335 PB) :

« Les injections ne traitent que le sol et ne confèrent pas à l'ouvrage de rigidité supplémentaire. En cas de déficiences structurelles celles-ci devront faire l'objet de travaux complémentaires qui ne sont pas de notre compétence. »

- Commentaire du BET FLORENTIN GAMONAL (cf. mail du 11/11/2015 10h01) :

« (...) en accord avec le Géotechnicien, cette opération consiste à sécuriser cette zone sinistrée, dans l'attente de l'Arrêté de CAT.NAT. Il convient donc de combler les vides du terrain décomprimé dans cette zone afin de sécuriser le pavillon. A ce jour, le sol est consolidé, voire sur-consolidé sous les fondations de cette zone, il n'est donc pas utile de créer des Semelles en sous-œuvre qui décompresseraient le sol en place. »